



Conférence Nationale des Directeurs de Centre Hospitalier

COMMUNIQUE DE PRESSE

SUITE AUX ANNONCES DE MADAME LA MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE SUR LES URGENCES

La Conférence Nationale des Centres Hospitaliers a pris connaissance avec attention du Pacte de refondation des urgences présenté hier par Madame la Ministre de la santé.

Elle salue la volonté de ne pas se cantonner à des mesures à court terme mais de procéder à des changements en profondeur du système de santé en matière d'urgence médicale. La Conférence souhaitait un changement complet de paradigme car les services d'urgences ne peuvent continuer à supporter, seuls, les conséquences des problématiques d'amont et d'aval des services hospitaliers. Le Pacte semble répondre à ce souhait ambitieux mais indispensable notamment en ce qui concerne la volonté de structurer une réponse territoriale graduée et de renforcer l'accès aux soins non programmés. Elle reste vigilante à ce que la mise en place de ces mesures s'intègre dans un cadre suffisamment souple pour s'adapter à la diversité des situations.

Concrètement, la CNDCH se réjouit que sa proposition d'une organisation plus volontariste des consultations non programmées en médecine de ville soit retenue. Elle souhaite que la création d'un service d'accès aux soins en santé permette de conforter la régulation des demandes de la population. Il faudra que cela se fasse en cohérence avec les Centres 15.

Elle exprime sa satisfaction sur le fait que sa proposition phare de graduation des services des urgences soit retenue tant cela permettra de faire coïncider l'excellence des soins que nous devons collectivement garantir, avec les compétences et moyens dévolus dans chaque service. L'approche territoriale à laquelle la CNDCH est très attachée compte tenu de la diversité des situations trouve un écho favorable dans le Pacte proposé. Cette approche de terrain est en effet indispensable notamment pour qu'à l'échelle des territoires, puissent être constituées des équipes d'urgence fortes et solides et que des cellules territoriales de gestion des lits puissent être créées.

Concernant l'aval, la conférence est rassurée par le fait que le gel des lits ou la réduction des capacités de médecine et de soins de suite ne soit plus un dogme et que les admissions non programmées, particulièrement pour les personnes âgées, soient réellement promues, de même que les possibilités d'action des équipes mobiles de gériatrie en intra et extra-hospitalier. La CNDCH souligne également que certains territoires manquent de places et de lits en EHPAD, ce qui explique une partie des difficultés des établissements.

Elle prend note de l'attention portée aux personnels hospitaliers, tant en terme de valorisation des compétences, particulièrement pour les infirmiers qui pourront voir leurs compétences élargies et la préoccupation justifiée de mieux garantir aux personnels des urgences la sécurité à laquelle tous les hospitaliers ont droit.

La CNDCH sera attentive à ce que les nouvelles modalités de financement accompagnent véritablement ces changements en profondeur et permettent de prendre en compte certaines réalités sociétales auxquels les services hospitaliers des urgences sont confrontés au quotidien (précarité, isolement, victimologie...) et que des moyens soient clairement identifiés pour développer l'éducation sanitaire.

La CNDCH sera également attentive au calendrier de mise en œuvre de ces mesures tel qu'annoncé. Compte tenu des évolutions envisagées, ce calendrier ne peut être opérationnel dans tous les territoires dans les délais prévus. Une phase transitoire est à prévoir, notamment pour accompagner certains services dont les difficultés sont majeures du fait de la vacance de postes médicaux et non médicaux. D'autres mesures doivent également être opérationnelles très rapidement. C'est le cas du développement de l'offre des consultations médicales sans rendez-vous en ville, de la possibilité de disposer d'infirmiers en pratiques avancées, et de la maîtrise de l'intérim médical.

La CNDCH s'engage dans la mise en œuvre de ce Plan qui répond à la plupart de ses 25 propositions, et ce, avec l'ensemble des acteurs concernés, particulièrement les CPTS. En effet, l'attente des équipes des urgences et plus largement de l'ensemble de la communauté hospitalière est à la hauteur des enjeux pour la population.